

- [Identifiez-vous](#)
- [Menu](#)
- [Identifiez-vous](#)
- [Accueil](#)



[Zoom sur... Histoire\(s\) locale\(s\) Expositions virtuelles Indexation collaborative Informations pratiques](#)

[Retour à la recherche](#)

□

Etat Civil (1644-1905)

0 notice consultable

Registres paroissiaux et d'état civil. - Durant l'Ancien Régime, les prêtres paroissiaux se chargeaient d'enregistrer les événements liés aux différentes étapes de la vie d'un chrétien, à savoir le baptême, le mariage et la sépulture, d'où la dénomination par les généalogistes des registres paroissiaux d'avant la Révolution de registres BMS, reprenant l'initiale de chacun de ces moments.

Ce n'est qu'à partir de 1792 que la tenue de ses registres se laïcise, le transfert de compétence se déplaçant du ministre du culte paroissial au maire de la commune concernée. Dès lors, on ne parle plus de registres BMS, mais de registres NMD (Naissances, Mariages, Décès). La différence essentielle se trouve dans le fait qu'un enfant né dans une commune mais non baptisé sera désormais enregistré dans l'état civil

Titre

ET

Date

Période de

Jour

Mois

Année

à

Jour

Mois

Année

Date exacte

Jour

Mois

Année

ET

Cote

ET ▼

NOM

ET ▼

Prénom

Champ automatique de co Éditer [Voir les astuces de recherche](#)

Chercher

[Liste](#)

[Médias](#)

[Cadre de classement](#)

[Carte](#)

[Frise temporelle](#)

Plus ▼

Tri par: **Cote croissant**

[Pertinence](#) [Date](#) ▲ [Titre](#) ▲ [Cote](#) ▼

• [Tous les résultats \(Max 250\)](#)

• [Cette page](#)

• [Tous les résultats \(Max 500\)](#)

• [Cette page](#)

0 résultat (N/A)

Aucun document ne correspond aux termes de recherche spécifiés :

Suggestions :

- Vérifiez l'orthographe des termes recherchés.
- Essayez d'autres mots.
- Utilisez des mots clés plus généraux.
- Spécifiez un moins grand nombre de mots.

Conditions générales d'utilisation

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation liées à la consultation des informations présentes sur ce site et m'engage à :

> respecter les dispositions réglementaires conditionnant la communication, la reproduction et à la

réutilisation des documents présents sur ce site, c'est-à-dire de ne pas exploiter ces images à des fins commerciales et de ne pas les diffuser, sauf si cette diffusion intervient dans un cadre privé, scientifique ou pédagogique ;

> faire systématiquement mention de la provenance des documents, à savoir « Archives municipales de Sevrans, cote du document » ;

> ne pas réaliser de retouches des documents sans en avoir été autorisé au préalable par les Archives municipales de Sevrans.

Dernière mise à jour le 30 oct. 2017

J'accepte les conditions de la licence

Je refuse